



BUDGET 2011 PRIMITIF

*pour préparer l'avenir,
un budget juste et solidaire*

CONSEIL
MUNICIPAL
4 JANVIER

2011

Lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons déjà pointé de manière générale les difficultés que les effets conjugués de la crise, des politiques de dotation de l'état, de la situation particulière de Pont-de-Claix et, naturellement, d'un certain nombre de choix fiscaux et d'organisation territoriale pour le moins contestables qui minent la capacité d'action des collectivités de manière durable.

Il nous faut donc assumer aujourd'hui avec clairvoyance et responsabilité les changements importants que nous devons supporter, sur la durée. Nous avons parlé, lors du débat d'orientation budgétaire, du périmètre du service public. C'est effectivement une question qui prend tout son sens au moment où nous savons que, durablement, les marges de manœuvre des collectivités locales vont être limitées. Dans ce contexte, Pont-de-Claix est plus particulièrement touchée. Ville industrielle, la très grande majorité de ses dotations est « gelée » depuis le transfert de la taxe professionnelle à la communauté d'agglomération alors que les dépenses augmentent, elles, de manière régulière. **En 2010, c'est moins de la moitié des 23 millions d'euros de la taxe professionnelle qui sont revenus à la commune en dotation. C'est le prix de la solidarité. C'est un prix juste mais année après année, il n'en est que plus lourd pour les finances communales.** Parallèlement, parce que le « potentiel fiscal » de notre commune est important, nous sommes exclus d'un certain nombre de dotations, ou en bénéficions de manière beaucoup plus restreinte que la structure économique et sociale des habitants de notre commune pourrait le laisser penser (notamment DSC et DSU). La situation est préoccupante. Les produits sur la section de fonctionnement sont en érosion régulière et structurelle de 2006 à 2009 hors recettes fiscales exceptionnelles en 2008, ce qui est tout à fait exceptionnel dans la logique classique des budgets communaux, et alors même que les charges – elles – augmentent de manière régulière et automatique.

Il faut désormais intégrer cette logique, et développer pour nos concitoyens une approche responsable, et surtout une approche durable de l'action publique. Pour cela, nous avons voulu un budget 2011 qui réaffirme le sens de l'action publique et qui entame les évolutions structurelles nécessaires. Depuis mars 2008, la municipalité a souhaité développer un certain nombre d'actions. Ces actions sont utiles aux Pontois et à l'image de la commune. Il faut donc préserver cette dynamique, dans un environnement financier contraint. **Nous ne voulons pas tourner le dos à ce qui a fait l'ambition de notre commune. Nous voulons maintenant consolider et développer ce qui doit l'être, en actant naturellement ce qui fait – pendant la crise sociale et économique – la priorité de l'action communale. Nous ne voulons pas de polémiques, ni de faux débats. Le budget 2011 de la commune de Pont-de-Claix est un budget ambitieux, tourné vers l'avenir, et surtout un budget solidaire parce que les Pontois en ont besoin.**

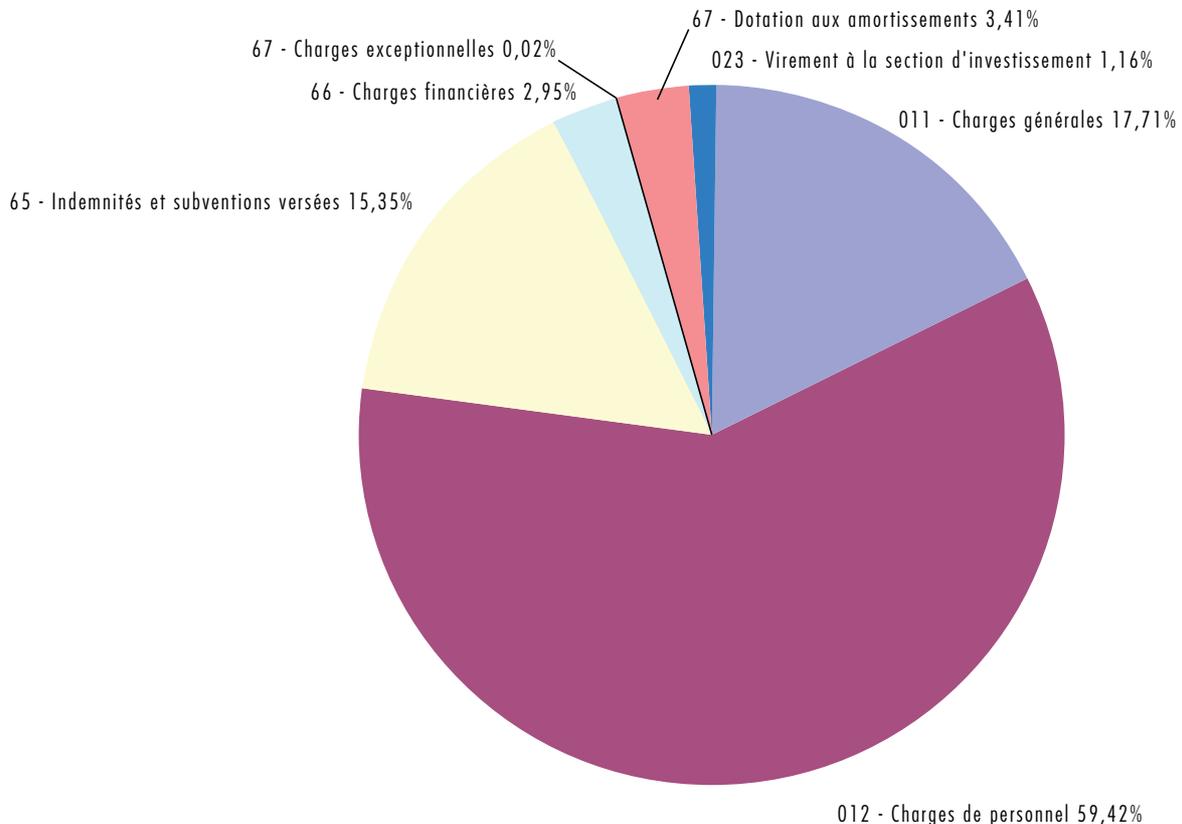
Une politique juste et solidaire

Le service public doit être maintenu car il est l'amortisseur social pour nos concitoyens.

Dépenses de fonctionnement 25 458 010 euros

- 011 - Charges générales 4 508 255
- 012 - charges de personnel 15 126 592
- 65 - indemnités et subventions versées 3 906 813
- 66 charges financières 750 000
- 67 charges exceptionnelles 4 000
- 67 dotation aux amortissements 867 000
- 023 virement à la section d'investissement 295 350

Dépenses fonctionnement général



011 et subvention aux associations Pontoises : maintien de l'action publique

L'action publique est importante pour les collectivités. Elle est, à Pont-de-Claix, une évidence tant elle fait œuvre de solidarité et de cohésion sociale. Nous avons voulu, malgré les efforts de gestion demandés de manière générale aux services, maintenir et accentuer l'effort qui lui était consacré. Nous avons donc, sur le budget de la ville, initié ou reconduit des actions utiles aux Pontois comme au rayonnement municipal, en mettant à nouveau l'accent en 2011 sur la politique culturelle (avec 318.950 euros rien qu'au 011), qui nous semble être essentielle dans les temps de doutes, de repli et de dérives communautaires que nous vivons. Avec 2 actions phares (festival international des arts non-objectifs et création Papagalli), c'est assez naturellement, une fois de plus, la culture qui est mise en avant. Parallèlement, la ville a souhaité maintenir un effort substantiel à l'association Amphipédia (gestionnaire de l'Amphithéâtre) en lui allouant plus que la subvention autrefois versée à l'Amphithéâtre (435.000 euros au lieu de 420.000 euros). Mais les autres politiques municipales ne sont pas négligées.

Un chiffre : stabilité du chapitre 011 (charges à caractère général) à 4,5 millions d'euros. L'effort de gestion a été directement réinjecté dans les politiques municipales.

- **Vie associative : 16.380 euros** (dont le forum des associations, le safari pêche et le travail sur la mémoire de la maison des associations)
- **Education - jeunesse - enfance - petite enfance : 172.920 euros** (dont les aides facultatives aux vacances collectives et familiales, l'école des parents, Euréka, des spectacles et animations à la petite enfance, les animations de l'Escale ou encore les départs autonome des jeunes)
- **Sports : 31.480 euros** (dont les stages sportifs, le grand prix cycliste ou encore les animations à Flottibulle)
- **Social - personnes âgées : 91.400 euros** (dont les aides facultatives du CCAS destinées aux personnes en difficulté, un certain nombre de temps festifs et d'actions dans les centres sociaux, les projets autour du handicap et de la lutte contre les discriminations, les campagnes de prévention santé ou encore le repas des aînés et les colis de Noël)
- **Subventions aux associations : 197.500 euros** (à noter que, s'il y a une réduction minimale de l'enveloppe attribuée aux associations, celle-ci n'est pas fonction d'un choix de restriction appliqué de manière générale mais plutôt consécutif à l'évolution de l'activité d'un certain nombre d'associations)

Vous le constatez, il n'y a pas, sur les politiques publiques, de logique de restrictions. C'était, pour ce budget 2011, important.

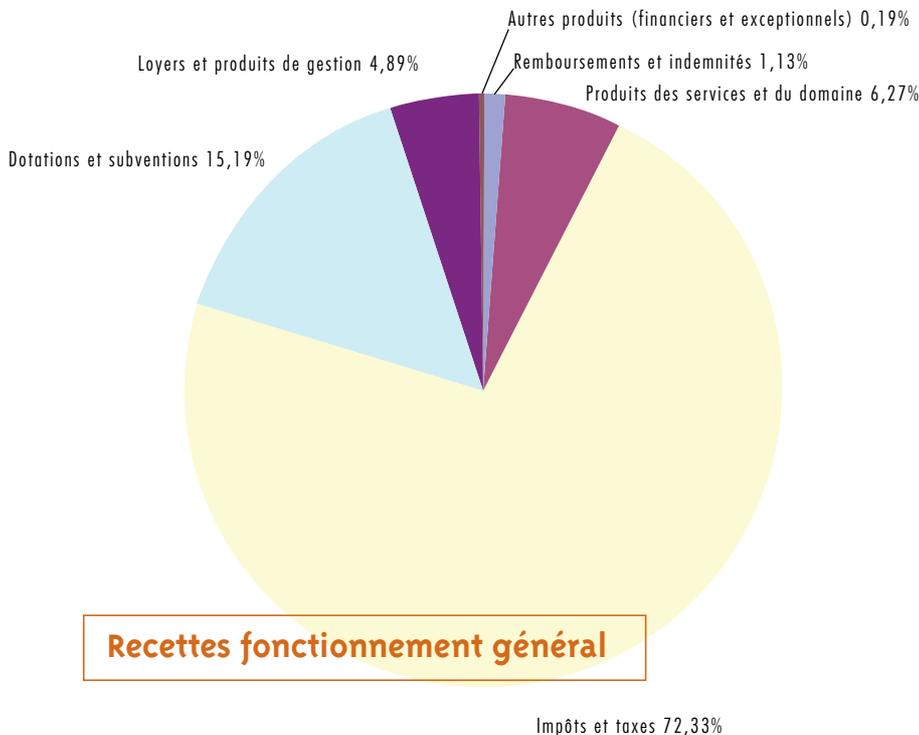
65 : maintien des politiques et effort de gestion

La logique poursuivie sur nos charges déléguées est la même. Bien sûr, du fait d'un certain nombre d'évolution au niveau des services et des économies de gestion réalisées, nous pouvons afficher une baisse non-négligeable (le chapitre passe de 4,4 millions à 3,9 millions), mais ceci a été envisagé sans toucher à l'essence des actions qui sont développées grâce à ces subventions. Au demeurant, nous bénéficions de la diminution de certains contingents comme celui du SITPI. **Ainsi, les politiques du CCAS, comme notre délégation de service public avec le CCES, même si des discussions sont en cours actuellement, ne sont pas remises en cause. Pas plus d'ailleurs que nos contributions au SIGREDA, au SYRLISAG ou au SIM Jean Wiener.**

012 : privilégier les postes importants pour l'utilisateur

Enfin, il était important que les logiques de rationalisation qui s'imposent en matière de ressources humaines ne soient pas préjudiciables à l'utilisateur. **C'est pourquoi les postes spécifiques ou sensibles en contact avec le public ont fait l'objet d'un arbitrage positif et n'ont donc pas été concernés par des non-renouvellements ou des non-remplacements.** C'est le cas notamment de certains postes à la petite enfance, au centre de planification et d'éducation familiale, au dispositif de réussite éducative, à la maison pour l'emploi, au CCAS ou encore au service des sports pour le suivi des associations sportives.

Une politique fiscale ambitieuse et équitable : rendre du pouvoir d'achat aux ménages. Une baisse des impôts locaux pour les ménages !



Les réformes du gouvernement en matière de fiscalité locale sont inacceptables. Comme beaucoup d'autres collectivités, la municipalité de Pont-de-Claix a condamné avec fermeté le transfert de charges que la suppression de la taxe professionnelle va provoquer des entreprises vers les ménages. En effet, suite à cette réforme, alors que les ménages et les entreprises concourraient à parité sur la fiscalité locale, les ménages concourent en moyenne à 66 % de l'effort sur la fiscalité locale des communes et des EPCI. **Ce transfert est, dans une période de difficultés sociales, un signal excessivement négatif. Il réduit les marges de manœuvre des collectivités qui assurent le premier niveau de la redistribution et fait peser l'effort sur les ménages aux deux tiers.**

Face à cette situation, malgré la situation difficile que nous connaissons tous, il s'agissait de donner un signe fort aux Pontois. En 2010, la municipalité avait déjà décidé de favoriser le pouvoir d'achat des Pontois en faisant bénéficier à plus de 70 % des ménages d'une réduction des tarifs de la restauration municipale ainsi que du périscolaire. Cette décision a contribué pour partie au moins à l'augmentation notable de la fréquentation de ces services en 2010 ce qui constitue, pour les Pontois, une bonne nouvelle. **Cette année de première application de la réforme fiscale locale, la municipalité a décidé d'inventer une stratégie fiscale unique pour rendre du pouvoir d'achat aux ménages et de faire contribuer plus les entreprises qui ont bénéficié de la réforme de la taxe professionnelle.** D'autre part, les artisans, les commerçants et les industriels de Pont de Claix vont pouvoir bénéficier d'investissements structurants et durables dès cette année : création d'une zone d'activité au sud, début de la revitalisation de la ZI des Iles, travail sur les centres commerciaux en perte de vitesse (notamment Arc en ciel dans le cadre du renouvellement urbain IDM/Olympiades), installation d'un distributeur de billets devant les commerces à Grand Galet-Jean Moulin, étude sur la restructuration des places du centre ville...

A Pont-de-Claix, la recette fiscale transférée à la communauté d'agglomération sur la taxe professionnelle était, avant la réforme, de près de 23 millions d'euros. D'après les dernières estimations, la contribution économique territoriale (qui remplace la TP) entrainera un gain pour les entreprises Pontoises de 30 % soit près de 7 millions d'euros de cadeau fiscal !!! A ce jour, il semblerait qu'aucune entreprise pontoise n'échappe à une réduction modulée entre quelques pourcent et près de 90 % !

Pas de nouvelle taxe sur l'électricité

Nous avons évoqué lors du débat d'orientation budgétaire la possibilité de mettre en place la taxe sur l'électricité. En effet, cette taxe incitative aux économies d'énergie est aujourd'hui en place dans de très nombreuses municipalités de France et dans la quasi-totalité des communes de l'agglomération grenobloise. Le débat d'orientation budgétaire permettait ainsi, en toute transparence, d'évoquer toutes les pistes sur la fiscalité locale. Cette possibilité a été écartée par la majorité municipale du fait de son fonctionnement injuste puisque la même taxe s'applique à tous, quel que soit le revenu du ménage. Au demeurant, comme toujours avec le gouvernement, les plus grandes entreprises n'auraient pas contribué – avec une telle taxation – à la solidarité communale. **Cette logique n'aurait donc pas été compatible avec la volonté formelle de ne pas accentuer le transfert entreprises-ménages, voire de l'atténuer. Cette option, qui aurait pu générer près de 200.000 euros, a donc été rejetée.**

La « contre-réforme fiscale »

Il restait donc, pour agir, les 3 taxes sur lesquelles la municipalité peut fixer les taux sur la part communale : taxe sur le foncier bâti (TFB), taxe d'habitation (TH) et taxe sur le foncier non-bâti (TFNB – marginal à Pont-de-Claix, exclu de la stratégie fiscale). **Pour effectuer un « contre-transfert » de charge, il s'agit de procéder comme suit : une hausse de la TFB compensée, pour les propriétaires occupants, par une baisse de la TH.**

Comment cela se traduit-il pour les Pontois (4672 foyers fiscaux en 2010) :

- pour les locataires qui paient seulement la TH (un peu plus de 2000 foyers en 2010) : baisse de l'imposition de plus de 40 % sur la part communale de la TH.
- pour les locataires exonérés de TH (à peu près 560 foyers) : pas de modification
- pour les propriétaires occupants : augmentation de la TFB compensée par une diminution de la TH (modification très légère en crédit ou en débit du solde de l'imposition locale selon l'état des bases) donc pas d'impact moyen
- pour les propriétaires bailleurs : augmentation de la TFB
- pour les entreprises (petites et grandes) : augmentation de la TFB largement compensée par la baisse moyenne de 30 % de la TP transformée en CET (à ce jour, toutes les entreprises ciblées ont bénéficié de plus de réduction de TP que d'augmentation simulée de TFB)

En résumé, aucun Pontois, sinon de manière très marginale, ne sera concerné par une hausse des parts communales. **En revanche, 49 % bénéficieront directement d'une baisse de leur imposition locale (les locataires non propriétaires).** Quelques foyers pourraient être concernés par une hausse de la fiscalité locale, ceux qui sont exonérés de TH mais pas de TFB. Nous demanderons à ces foyers de se faire connaître afin qu'ils ne soient pas impactés négativement par cette juste stratégie fiscale. La municipalité, par le biais du CCAS, compensera le différentiel négatif de cette situation.

Les taux ne sont pas votés au moment du budget. En revanche, les projections font apparaître de grands principes. La hausse de la TFB entraînerait une hausse du produit fiscal de 1,2 millions d'euros. En retour, la baisse de la TH entraînerait une baisse des ressources de 0,4 millions d'euros.

La hausse du produit fiscal, n'impactant que les propriétaires bailleurs et les entreprises, sera donc pour la ville de 0,8 millions d'euros à peu près. Ce faisant, les Pontois bénéficieront d'un des plus bas taux communal de TH du département de l'Isère.

Cette nouvelle stratégie fiscale est extrêmement ambitieuse. Nous travaillons, et nous travaillerons toute l'année durant, avec les services fiscaux, pour s'assurer de l'effectivité de ces modifications.

Avant la mise en œuvre de la nouvelle stratégie fiscale de la municipalité, les ménages contribuaient plus que les entreprises, à 52,5 % de l'effort sur les deux taxes TH et TFB. Dès 2011, les ménages ne contribueront plus qu'à 46 % de l'effort et les entreprises seront donc les contributeurs majoritaires de la fiscalité communale. C'est la logique de la « contre réforme fiscale » engagée cette année.

Préparer l'avenir

Rationaliser le fonctionnement municipal

L'argent public se doit d'être dépensé avec raison et avec responsabilité, plus encore quand nous savons que la pérennité de nos finances locales n'est pas assuré. L'histoire des politiques municipales a créé une structure importante, utile pour nos concitoyens. Mais Pont-de-Claix ne peut plus fonctionner comme il y a 5, 10 ou 15 ans, bénéficiant des largesses de nos recettes. Aujourd'hui, le niveau de service public, pour être préservé, doit être associé à un certain nombre de mesures d'économies de gestion.

Charges de personnel : inverser la tendance

Depuis des années, le budget affecté aux ressources humaines (chapitre 012) est en augmentation automatique de 3 % à 6 %. Cette logique d'augmentation réduit nos capacités d'action de manière durable. Elle n'est pas envisageable. C'est pourquoi, pour le budget prévisionnel 2011, nous avons souhaité affiché une réduction du chapitre 012. En effet, suite à la décision modificative, le chapitre affichait un montant de plus de 15,5 millions d'euros. **Pour ce BP, le montant affecté est d'un peu plus de 15,1 millions soit une réduction de 3,6 %, intégré le GVT (glissement vieillissement technicité de 1,5 % ou 2 %), soit une réduction réelle de plus de 5 %.** Cet effort est très important. Il repose sur 2 principes : poursuite de l'effort engagé en 2010 sur les vacations, les heures supplémentaires et complémentaires et non-remplacements ou non-renouvellements d'agents en fin de contrat, en mutation ou en départ en retraite. Il est à noter aussi que l'amicale du personnel a accepté de participer à l'effort sur ce chapitre en réduisant sa demande de subvention pour l'année 2011.

Effort de gestion : une donnée fondamentale

Il faut, pour un usage responsable de l'argent public, être au plus prêt des besoins des services. **Cela demande une attention accrue des gestionnaires sur les demandes budgétaires. Sur ce point, il faut noter la pleine mobilisation des services municipaux, conscients des enjeux qui se posent aujourd'hui à la commune.** Tous les pôles ont ainsi fait des propositions de réduction. Cela permet d'une part d'absorber les augmentations automatiques liées au chapitre 011 et de maintenir le niveau du service public. **Parallèlement, la gestion du patrimoine immobilier municipal est à l'étude afin de rationaliser et de regrouper l'activité des services municipaux.** Ces changements seront de nature à réduire les charges liées à l'occupation des bâtiments publics et éventuellement à envisager des recettes par des locations ou des ventes sur les bâtiments inoccupés. C'est une logique de court-terme, mais aussi de moyen-terme, afin de préserver les marges de manœuvre de la commune. **Enfin, certains investissements et certaines pratiques de bon sens doivent nous aider à réduire nos dépenses énergétiques. Des actions sont en route ou à l'étude actuellement pour réduire les consommations.**

Les services du cabinet du maire ont donné l'exemple en 2011, comme en 2010 où une baisse de plus de 5 % avait déjà été consentie. Pour ce BP, le cabinet du maire affiche - hors dépense obligatoire de formation des élus - une baisse de 22,4 %. Le service communication, quant à lui, en plus de la suppression du poste de directrice, affiche une baisse de 18,2 %. Ces économies cumulées sont de l'ordre de 110 000 euros (chapitres 011 et 012)

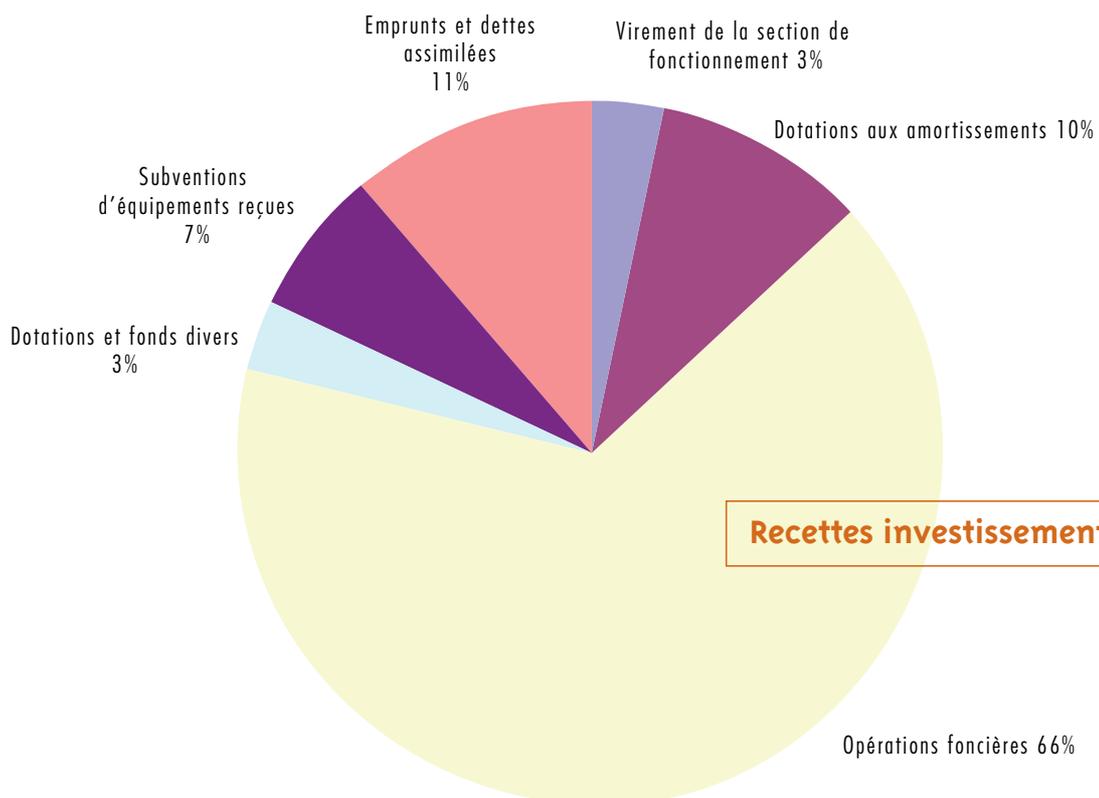
Apparition de nouvelles marges pour investir

Dès le budget 2011, nous avons souhaité établir un équilibre positif du budget de fonctionnement afin **d'obtenir un virement à la section d'investissement qui soit près de 6 fois supérieur à celui de 2010**. En effet, au lieu de 55.660 euros, le chapitre 021 affiche cette année un montant de 295.350 euros. Cette logique montre que toutes les actions conjuguées de ce budget permettent d'abonder de manière significative la section d'investissement.

En 2011 : zéro emprunt, désendettement !

La question de l'endettement est une question difficile à envisager à Pont-de-Claix. En effet, si notre stock de dette est plutôt important au regard de la taille de la commune (capital restant du – CRD – près de 22 millions en 2010), ramené à notre budget de fonctionnement, la situation est déjà moins compliqué. D'autre part, une moitié du stock de dette est « productif » puisqu'il génère des loyers (ancienne et nouvelle gendarmerie, EHPAD et patrimoine Rhodia). Enfin, compte tenu des taux intéressants de ces dernières années, l'emprunt « coûte » peu. Néanmoins, au regard des incertitudes pour les prochaines années, il est nécessaire que la municipalité sache prévoir l'avenir. Au demeurant, la dette pèse sur notre section de fonctionnement à hauteur de 750.000 euros en frais financiers et à hauteur de 1,65 millions d'euros de remboursement du capital sur la section d'investissement.

Voir plus loin que 2011 : dans la perspective des budgets 2012 et 2013, l'objectif reste cependant un virement à la section d'investissement de plus d'un million d'euros. Le signe donné, dès 2011, doit montrer la volonté d'une gestion saine et d'une dynamique financière positive.



Ne pas emprunter en 2011

Grâce à un certain nombre de cessions d'habitation et de foncier pour la construction de logement ou de zone d'activité économique, le budget d'investissement est aujourd'hui équilibré sans recours à l'emprunt. Le seul emprunt inscrit (de l'ordre d'un millions d'euros) a été inscrit en prévision de potentialités dans le cadre du droit de préemption urbain ou par des opportunités d'acquisitions qui pourraient survenir en 2011. Au demeurant, cet emprunt ne sera mobilisé que si nécessaire, ce qui reste improbable. **On peut donc estimer qu'au moment de ce BP le désendettement envisagé est de l'ordre du remboursement du capital net soit 1,65 millions d'euros.**

Affecter des recettes au désendettement

Lors de la reprise du résultat de la section d'investissement – celui-ci sera positif de l'ordre d'un million d'euros selon nos estimations actuelles – nous envisagerons donc d'affecter tout ou partie de ce résultat au désendettement. Cela pourra se faire sans toucher aux projets d'investissement, d'ores et déjà financés sans reprise du résultat. D'autre part, tout ou partie des recettes exceptionnelles consécutives à des réalisations d'opérations foncières peut-être plus rapides qu'escomptés seront aussi mises à profit pour envisager un désendettement supplémentaire. **L'objectif, pour ce budget prévisionnel, est de parvenir au 31 décembre 2011, à un CRD inférieur à 20 millions d'euros au lieu des 22 millions actuels soit un désendettement net d'au moins 9 %.**

Voir plus loin que 2011 : dans la perspective des budgets 2012 et 2013, l'objectif est de parvenir à un CRD inférieur à celui de 2007, avant l'élection de la nouvelle municipalité. Au 31 décembre 2007, le CRD était de 17,5 millions. L'objectif est donc un CRD de ce niveau au moins en 2013. Ainsi, le mandat entier n'aura pas dégradé la situation de la dette communale. C'est un objectif minimal. Les efforts engagés aujourd'hui nous projettent plus sûrement vers un désendettement plus rapide qui ferait apparaître un stock de dette en 2012 proche de celui de 2007, avec un objectif de CRD en 2013 de 15 millions d'euros. Pour réaliser ces objectifs, il faudra saisir les opportunités et consolider une gestion patrimoniale rigoureuse et saine.

3 fois plus d'investissement public en 2011 par rapport à 2010

Le total des dépenses réelles de la section d'investissement du budget 2010 atteignait 4,5 millions d'euros. Au budget primitif 2011, cette même section se monte à 8,7 millions d'euros, sans reprise du résultat. C'est donc un doublement de l'investissement communal direct. Parallèlement, sur 2 projets au moins (Becker industrie et Papeteries) l'EPFL s'apprête à investir – au non de la commune – plus de 4 millions d'euros au moins. **Cela amène la capacité d'investissement public à au moins 12 millions d'euros. Ce montant est tout à fait exceptionnel par rapport à beaucoup d'autres communes de l'agglomération et du département, qui plus est, sans recours à l'emprunt.**

Mieux entretenir le patrimoine public

Le patrimoine public fait l'objet d'un sous-entretien depuis au moins 10 ans. Les difficultés, sur des bâtiments déjà anciens, sont importantes. Des problèmes d'usage, de sécurité, de confort, d'isolation ou de chauffage sont sur certains bâtiments critiques. C'est pourquoi nous avons souhaité, comme l'année dernière sur les écoles où un effort particulier a été fait, **insister cette année sur l'entretien courant du patrimoine en affectant une enveloppe de plus de 900.000 euros** entre les travaux programmés (dont parc privé communal et travaux de chauffage et de chaudières pour près de 80.000 euros) et les travaux imprévus. Ce qui est important, c'est d'avoir sur 3 ans, un «**plan patrimoine**» qui permette à nos bâtiments publics d'être suffisamment entretenus et d'offrir aux usagers un accueil de qualité qui n'est aujourd'hui pas toujours effectif.

Comparons... En 2007, l'enveloppe affectée à l'entretien du patrimoine était de 610.000.

En 2011, cette enveloppe sera donc augmentée de 50%. Cet effort devra être maintenu, dans la mesure du possible, en 2012 et 2013 pour rattraper le retard accumulé.

Pensez à l'avenir : établir une stratégie de développement

Notre commune, toujours suspendue aux discussions à poursuivre sur le PPRT, doit maintenant **faire des choix de développement importants pour l'avenir. Dans la lignée de la délibération cadre aménagement 2010-2025, nous allons engager dans les mois qui arrivent la démarche PLU ainsi qu'une modification du POS qui permettront d'ouvrir des perspectives d'avenir pour Pont-de-Claix.** Cette ambition a des conséquences budgétaires naturellement, tant en recettes sur nos opérations foncières, qu'en dépenses sur les études, les aménagements ou les acquisitions. 2011 sera à nouveau une année déterminante. Avenir de la zone sud de la commune et de sa revitalisation économique, étude de l'extension du tram A, lancement des études sur le renouvellement urbain IDM/Olympiades, investissement sur les économies d'énergie,... **Tout cela concourt à préparer l'avenir de la commune.**

Les investissements en 2011

Sur tous les investissements de cette année, près de 600.000 euros de subventions sont attendus de :
Métro, Conseil général, FEDER, FISAC,...

investissements par secteurs (hors les 900.000 euros répartis sur le patrimoine communal)

Culture :

- étude cité des arts et des sciences : 65.000 euros
- gradins amovibles spectacles : 50.000 euros
- l'art dans la ville : 10.000 euros

Petite enfance-enfance éducation-jeunesse :

- aires de jeu : 30.000 euros
- informatiques dans les écoles : 7.000 euros
(6.000 euros matériel et 1.000 euros logiciels)
- matériel éducatif école : 8.000 euros
- matériel périscolaire : 5.000 euros
- matériel centre aéré : 6.000 euros
- matériel animation : 15.000 euros
- regroupement école Bourg/Taillefer : 300.000 euros

Services publics :

- aménagement cimetière : 30.000 euros
- guichet unique : 115.000 euros
(50.000 euros travaux et 65.000 euros logiciels)
- jardins familiaux : 120.000 euros
- marché Lucie Aubrac : 5.000 euros
- maisons des associations : 830.000 euros
(680.000 euros travaux et 150.000 euros maîtrise d'œuvre)

Solidarités - handicap :

- travaux CADA 2ème tranche : 50.000 euros
- Adaptation équipement – accessibilité : 35.000 euros
- Adaptation voirie – accessibilité : 30.000 euros

Développement durable - habitat :

- opération mur/mur soutien aux copropriétés :
311.300 euros
- régulation thermique des bâtiments : 50.000 euros

Aménagement urbain - voirie - réseaux :

- études renouvellement urbain IDM/Olympiades :
120.000 euros
- travaux espaces extérieurs IDM/Olympiades :
125.000 euros
- aménagement place DAB Jean Moulin : 50.000 euros
- étude restructuration du centre ville : 50.000 euros
- éclairage public : 50.000 euros
- rue Marceline (enrobé) : 50.000 euros
- entretien courant voirie : 125.000 euros
- rue de Verdun : 50.000 euros
- réseaux câblés : 7.500 euros
- signalétique : 10.000 euros
- raccordement chauffage urbain : 36.000 euros

Développement économique :

- aménagement zone sud
(dotation budget annexe) : 575.000 euros
- attractivité ZI des Iles : 20.000 euros

Opération foncière :

- provision : 1.000.000 euros

Divers :

- informatique ville : 54.000 euros
- mobiliser, matériel et outillage : 153.402 euros
- parc véhicule : 30.000 euros